

## GOUVERNANCE FORESTIÈRE

# La Fao finance les projets

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Fao) finance des projets qui visent l'amélioration de la gouvernance forestière et la légalité par la formation qualitative et quantitative de ressources humaines.

Relatifs à la mise en œuvre des Accords de partenariat volontaire (Apv) sur l'Union European-Forest Law Enforcement, Governance and Trade Accords (UE-Flegt), les projets soutenus au Cameroun par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Fao) ont été officiellement lancés le jeudi 02 novembre 2017 à Yaoundé. « Les trois projets dont nous procédons ce jour au lancement officiel de leurs activités viennent aussi conforter, consolider et densifier les actions menées dans le sens de la mise en œuvre effective de l'Apv/Flegt Cameroun », a affirmé Joseph Nyongwen, Secrétaire Général du ministère des Forêts et de la Faune, Représentant Ngole Philip Ngwese, ministre des Forêts et de la Faune (Minfop) à l'ouverture des travaux. Ils sont portés par trois organisations que sont : le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable en Afrique Centrale (Cerad), le Centre de Recherche Forestière Internationale (Cifor) et le Département de Foresterie de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (Fasa) de l'Université de Dschang.

Le premier est un projet pilote de renforcement des capacités d'audit interne qui vise à terme, l'appui à la mise en conformité des entreprises forestières, des communes et des communautés gestionnaires des titres d'exploitation forestière valides aux exigences de l'Apv/Flegt Cameroun. Le second promeut les demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun. A terme, ce projet doit élaborer et promouvoir une politique d'approvisionnement en sciages légaux auprès des consommateurs publics et privés et des entreprises du secteur des Bâtiments et Travaux Publics et contribuer à accroître la consommation domestique de sciages légaux au Cameroun. Le troisième projet vise l'intégration de la gouvernance forestière dans les programmes de formation des institutions de l'enseignement supérieur au Cameroun. Dans sa volonté de lutter contre l'exploitation forestière illégale, le Cameroun a engagé des négociations avec l'Ue qui ont abouti à la signature en octobre 2010



d'un Apv-Flegt entré en vigueur en décembre 2011.

## Renforcer les compétences

Des actions de renforcement des capacités au Cameroun sont menées à l'attention des entreprises et de la société civile. Mais, l'offre de formation actuelle ne permet pas de répondre aux exigences en compétences attendues. Il est donc question explique Prof Lucien D. Bitom, Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang, « de contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière et à la légalité par la formation qualitative et quantitative de ressources humaines adaptées à travers le développement de trois programmes de formation de référence en gouvernance forestière de manière à mettre en adéquation l'offre de formation universitaire avec les besoins d'un marché national et international du travail, à la recherche de compétences de plus en plus orientées vers la bonne gouvernance ».

Pour lui, le contrat signé entre l'Université de Dschang et la Fao est une réponse adaptée et pertinente à la nécessité de développer des synergies et des complémentarités entre les établissements d'enseignement supérieur et les organisations des professionnels, en vue de satisfaire les besoins futurs en compétences, correspondant aux priorités nationales et internationales de développement des différents secteurs de la gouvernance forestière en

général et de ceux de la mise en œuvre des processus Apv/Flegt en particulier. Ce lancement intervient dans un contexte où au Cameroun, l'on déplore un retard considérable dans le développement de la nouvelle application du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières, plus connue sous l'acronyme de SIGIF 2 dont la conséquence est la non délivrance des autorisations Flegt pour l'exportation du bois Camerounais dans le marché de l'Union Européenne, sept ans après la signature de l'Apv avec l'Union Européenne.

Mais pour Patrice Bigombe, directeur du Cerad, il n'y a pas lieu de rester pessimiste. Car, « ces trois projets visent les uns et les autres à faire progresser les acteurs vers le respect de la légalité forestière. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de titre d'exploitation forestière qui vende en ce moment leur bois sur le marché européen. Il y a d'autres mécanismes en dehors du Flegt qui permet aux opérateurs de vendre le bois sur ledit marché. Par exemple la certification gestion durable ; le règlement bois de l'Union Européenne... », soutient-il. Pour sa part, Edouard Essiane, chercheur au Cifor, prévoit que les campagnes de sensibilisation menées dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets vont permettre d'apporter une réponse à l'épineux problème de conciliation de l'offre et la demande de manière à ce que le bois d'origine légale soit à la portée du Camerounais moyen.

Nadège Christelle BOWA